

ACTION URGENTE

LA PROCÉDURE CONTRE UN PRISONNIER D'OPINION SE POURSUIT

Le journaliste vénézuélien Darvinson Rojas, emprisonné pour des raisons d'opinion après avoir écrit sur le COVID-19, a bénéficié d'une libération conditionnelle le 2 avril 2020. Après avoir été maintenu en détention pendant 12 jours de façon arbitraire, Darvinson Rojas a été accusé d'« apologie de la haine » et d'« incitation à commettre des infractions », et libéré sous caution en attendant les résultats de l'enquête. Amnesty International estime que ces charges sont motivées par des considérations politiques, et ont pour objectif de l'empêcher de rendre compte de la propagation de la pandémie au Venezuela, et nous demandons que les poursuites engagées contre lui soient abandonnées.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Nicolás Maduro
Président de la République bolivarienne du Venezuela
Palacio de Miraflores
Av. Nte. 10, Caracas 1012, Distrito Capital,
Venezuela
Tel: +58 212-8063111
Twitter : @NicolasMaduro

Monsieur le Président,

L'arrestation et la détention arbitraires de Darvinson Rojas me préoccupent fortement.

Darvinson Rojas a été arrêté le 21 mars après avoir rendu compte de la propagation du COVID-19 au Venezuela. Accusé à tort d'« apologie de la haine » et d'« incitation à commettre des infractions », il a passé 12 jours en détention sous la garde des Forces d'action spéciale avant de bénéficier d'une libération conditionnelle sous caution le 2 avril.

À l'heure où sévit une crise sanitaire mondiale, le droit de chacun-e à la liberté de la presse n'a jamais été aussi important. Les journalistes, en particulier ceux et celles qui rendent compte de cette crise, doivent être protégés et non pas poursuivis en justice.

Je demande que les poursuites engagées contre Darvinson Rojas soient abandonnées immédiatement et sans condition, et que l'ensemble des autorités vénézuéliennes respectent et défendent le droit à la liberté de la presse et la sécurité des professionnel-le-s de la presse.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

POUR EN SAVOIR PLUS

La détention arbitraire et l'incrimination de Darvinson Rojas sont survenues dans un contexte d'arrestations arbitraires généralisées visant des personnes qui critiquent le gouvernement ou défendent leurs droits fondamentaux.

Les autorités vénézuéliennes ont mis en place une politique de répression systématique et généralisée à l'encontre des personnes perçues comme critiques à leur égard, qui repose notamment sur des arrestations arbitraires motivées par des considérations politiques, des exécutions extrajudiciaires ciblées et l'utilisation des tribunaux militaires pour poursuivre de manière discrétionnaire des personnes n'appartenant pas à l'armée, pour des infractions telles que la trahison ou la rébellion. Des défenseurs des droits humains et des personnes qui cherchent à obtenir justice pour des violations des droits humains ont été la cible d'attaques ciblées et de campagnes de diffamation, dans le but manifeste de les empêcher d'œuvrer en faveur de ces droits.

Les Forces d'action spéciale (FAES) ont des antécédents déplorables en matière de droits humains, en particulier en ce qui concerne les exécutions extrajudiciaires. En janvier 2019, les personnes visées étaient toutes des hommes jeunes, détracteurs réels ou supposés du régime, venant de zones à faible revenu et dont la participation à des manifestations avait été visible ou médiatisée.

Par ailleurs, les autorités continuent à refuser de reconnaître l'ampleur réelle de l'urgence humanitaire et de la dégradation des conditions de vie. La population vénézuélienne subit des pénuries de nourriture, de médicaments, de matériel médical, d'eau et d'électricité. Fin 2019, le nombre total de personnes qui avaient fui le pays en quête d'une protection internationale s'élevait à 4,8 millions.

Dans le cas de Darvinson Rojas, son travail journalistique sur la propagation du COVID-19 au Venezuela lui a valu d'être victime de la politique répressive du gouvernement, compte tenu de la mainmise du régime de Nicolás Maduro sur l'information relative aux questions de santé publique et la réaction inadaptée des pouvoirs publics à l'épidémie.

Darvinson Rojas se trouvait à son domicile de Mamera, à Caracas, avec ses parents lorsque des agents des FAES sont arrivés et ont demandé à lui parler, en prétextant au départ un « cas de COVID-19 » puis en réclamant qu'il révèle les sources des informations qu'il rendait publiques au sujet des cas de personnes infectées par le virus au Venezuela. Les FAES ont également arrêté ses parents et les ont emmenés au même centre de détention, où ils ont entendu des agents pousser leur fils à dévoiler ses sources, ce qui est contraire au principe de confidentialité des sources protégé par le droit international. Après que ses parents ont été libérés, Darvinson Rojas a été emmené dans un autre centre de détention et le 22 mars, au bout de plusieurs heures d'incertitude, sa famille a pu le voir et lui parler.

Les FAES ont maintenu Darvinson Rojas en détention pendant 12 jours. Il a comparu devant le tribunal sans avoir pu s'entretenir avec les avocats de son choix, en qui il a confiance, alors que ceux-ci étaient présents et disponibles au tribunal. Il a été inculpé d'« apologie de la haine » et d'« incitation à commettre des infractions », puis libéré sous caution le soir du 2 avril.

Au moment où cette Action urgente a été lancée, les avocats de Darvinson Rojas n'avaient pas accès aux dossiers, et le tribunal était resté fermé pendant plusieurs jours. Ses avocats n'ont pour l'instant pas été en mesure de confirmer les conditions précises de sa libération.

Il a envoyé des messages personnels à Amnesty International afin d'exprimer sa profonde gratitude pour l'action menée en sa faveur, ainsi que pour le soutien et la solidarité témoignés à sa famille. Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles les autorités avaient directement réagi aux pressions publiques exercées dans le cadre de notre action mondiale.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Espagnol

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 15 mai 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Darvinson Rojas (il)

POUR CONSULTER L'AU PRÉCÉDENTE :

<https://www.amnesty.org/fr/documents/amr53/2019/2020/fr/>